

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

~~~~~

Date de convocation : 21 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, JOUVE André, BLANCHOIN Eliane, GLAZEWSKI Nathalie, UBASSY Robert, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel et FORD Odile.

**Etaient absents :** DUFFAU Pierre, CHAMPEAU Alain, MASSIBOT Michelle et CUOQ Virginie.

Procuration de Virginie CUOQ à Jean-Marie GROSSET, de Pierre DUFFAU à Christine HILAIRE, de Michelle MASSIBOT à Eliane BLANCHOIN et de Alain CHAMPEAU à Robert UBASSY.

M. Francis DAYDE a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 8 septembre 2016 est approuvé après lecture.

## **1) Evolution du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme – Intégration de nouvelles communes – Modification de la convention fixant les conditions d'organisation du service et des modalités financières pour 2017**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2014-246 du 21 octobre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a approuvé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, pour les Communes compétentes souhaitant adhérer.

Monsieur le Maire rappelle en outre que, par délibération en date du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de confier, par voie de convention, l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme de la Commune de Grillon à ce service mutualisé, à l'exclusion des certificats d'urbanisme de simple information.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui est aujourd'hui proposé de valider une nouvelle convention prenant en compte les évolutions à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant d'une part, sur une extension du périmètre à de nouvelles Communes (communes en carte communale qui ne seront plus instruites par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier et commune de VALREAS) et, d'autre part, sur une extension des missions du service (instruction des autorisations de travaux et possibilités de réaliser les contrôles de conformité, sur demande des Communes ne disposant pas de personnel assermenté).

Monsieur le Maire précise en outre que cette convention intègre des modifications aux modalités financières du service, se détaillant comme suit :

- Mise en place d'un forfait de 150 euros par commune, correspondant aux frais incompressibles du service,
- Détermination des tarifs de facturation à l'acte dans une annexe financière, étant précisé que, pour 2017, sont prévus les tarifs suivants :

| <b>Acte</b>              | <b>Tarif unitaire</b> |
|--------------------------|-----------------------|
| Permis d'aménager        | 242 €                 |
| Permis de construire     | 161 €                 |
| Permis de démolir        | 161 €                 |
| Déclaration préalable    | 113 €                 |
| Autorisation de travaux  | 113 €                 |
| Certificat d'urbanisme b | 49 €                  |
| Contrôle de conformité   | 120 €                 |

- Mise en place d'un réajustement financier à N+1, calculé en fonction du pourcentage d'utilisation du service (rapport entre les actes pondérés de la commune et le total des actes pondérés de l'année) appliqué au résultat définitif du service de l'année N ; l'objectif étant d'atteindre un résultat du service équilibré (charges = recettes).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil, dans le cadre de la continuité du service actuellement en place, de se prononcer sur la convention fixant les conditions d'organisation et de financement du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Maire entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la modification de la convention relative à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme et son annexe financière, dans les termes annexés à la présente.

Autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

## **2) Décision Modificative : augmentation de crédits au compte 65**

Suite à la création et à l'augmentation de certaines charges des élus notamment l'URSSAF (pour le mandat du Maire à la Communauté de Communes) et le DIF (Droit Individuel à la Formation) il est nécessaire d'augmenter le compte 65 (autres charges de gestion courante). Pour rétablir l'équilibre budgétaire, il est proposé de prélever 3 000 € du compte 011 (charges à caractère général) pour l'imputer au compte 65.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## **3) Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019**

La commune de Grillon a signé avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse un « Contrat Enfance Jeunesse » dont l'échéance est arrivée à son terme le 31 décembre 2015.

Suite à la fusion en 2014 des deux communautés de communes Enclave des Papes et Pays de Grignan et en 2015 à un transfert d'une partie de la compétence enfance à la nouvelle Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole de la Drôme, dont l'échéance arrivait à terme le 31 décembre 2016, a été dénoncé.

Les deux contrats seront réunis en un seul qui regroupera l'ensemble des actions en place sur le territoire communautaire.

Dans la continuité, la commune de GRILLON signe en 2016 le renouvellement de ce « Contrat Enfance Jeunesse » avec les partenaires CAF Vaucluse et MSA Alpes Vaucluse pour une durée de quatre ans de 2016 à 2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Approuve la convention d'objectifs et de co-financements du CEJ avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse, permettant la poursuite des actions existantes au contrat 2012/2015 et le développement de nouvelles actions sur 2016/2019.

Autorise le Maire à signer le « Contrat Enfance Jeunesse » dans la continuité du précédent contrat et tous les documents s'y afférant ainsi qu'à intervenir dans ce cadre pour toute convention annexe.

#### **4) CLAE (Centre de loisirs Associé à l'École) : municipalisation**

M. le Maire rappelle que la municipalisation du CLAE a été envisagée il y a deux ans suite au manque de parents motivés pour intégrer l'Association Majuscules. Certains souhaiteraient s'impliquer dans l'association de parents d'élèves mais pas dans le CLAE.

M. le Maire estime anormal que l'Association compte peu de parents d'élèves.

M. le Maire propose une municipalisation du CLAE pour les 4 motifs suivants :

- compte tenu des charges de travail et des responsabilités qu'implique la gestion des activités périscolaires, les parents du nouveau Bureau ont sollicité la commune pour une reprise du CLAE,

- le logiciel que la commune vient d'acquérir pour la gestion des tickets de cantine permet la gestion du périscolaire, facilitant la gestion du CLAE,

- la responsable de la CAF a reconnu que la gestion d'un CLAE est très lourde pour des parents d'élèves bénévoles. Elle a confirmé qu'il n'y aurait aucun impact financier si la commune reprend la gestion du périscolaire.

- Enfin, il a été constaté des erreurs sur les comptes de l'association. Au vu des sommes conséquentes, M. le Maire estime, qu'il est anormal que cela soit géré par des bénévoles et il est impératif que la gestion financière de ce service soit assuré par, ou avec, des spécialistes.

M. le Maire précise que cette décision doit être prise en urgence avant le 31 décembre conformément aux préconisations de la CAF car le CLAE fonctionne sur une année civile.

Mme Mylène POURRAZ confirme qu'un CLAE nécessite du personnel pour gérer ce service.

M. le Maire précise qu'il est au minimum nécessaire de s'attacher les services d'un comptable.

Mme Mylène POURRAZ rappelle qu'une structure comme le CLAE dépend uniquement de la bonne volonté des bénévoles et qu'il est difficile pour eux de faire avancer les choses. Elle rend hommage au travail de Christine HILAIRE, Anne-Marie BERNARD et à Marie-Jo LOUBET qui ont porté le CLAE depuis de nombreuses années. Toutefois, Mme Mylène POURRAZ trouve que cela est bien pour le nouveau Bureau qui pourra se consacrer aux seules activités d'une association de parents d'élèves.

M. le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu le 5 décembre à 20h30 à la salle des Fêtes de Grillon afin d'expliquer

le nouveau fonctionnement de la cantine et les changements concernant le CLAE.

Il rappelle que le transfert du CLAE n'aura aucun impact financier pour la commune. L'association Majuscules sera toujours consultée pour les changements d'animateurs effectués par AGC.

Mme Sylvie BERGERET demande s'il y aura une régie et qui aura cette charge de travail supplémentaire en mairie

M. le Maire répond que la plus jeune de l'équipe, Elodie BUIS, sera régisseuse.

Mme Odile FORD fait remarquer qu'aujourd'hui une gestion communale du périscolaire est courante sur les communes voisines.

Mme Christine HILAIRE soulève le problème des tickets déjà achetés. Ils pourront être utilisés en janvier sans difficulté.

M. Francis DAYDE adresse des remerciements aux personnes qui se sont impliquées dans le CLAE et rappelle que lors du passage à la semaine à quatre jours et demi, leur travail a grandement facilité ces changements.

M. le Maire s'associe pour remercier les bénévoles.

Le Conseil Municipal, avec 2 personnes qui ne prennent pas part au vote, une voix contre et 16 voix pour, décide de la reprise du CLAE par la commune.

### **5) Maison de Santé : contrats de location**

M. le Maire précise que les travaux de la Maison de Santé devraient s'achever début décembre. Afin d'établir les différents contrats de location avec les professionnels de santé, un tableau récapitulatif des différents loyers avec les charges comprises est joint. Concernant le ménage, dans l'immédiat seule la partie « infirmières et médecins » sera assurée par la commune et refacturée aux professionnels à 2,77 € par m<sup>2</sup>/mois.

A ajouter aux loyers les sommes suivantes :

- pour les infirmières : 65,79 €,
- pour le docteur 1 : 132,35 €
- pour le docteur 2 : 132,63 €
- pour les parties communes pour la sage-femme : 34,29 €.

La partie « salle du personnel » reste à la charge de la commune afin de permettre si besoin la possibilité de proposer des permanences à d'autres professionnels ou d'organismes sociaux.

Il annonce l'arrivée d'un médecin cardiologue.

Mme Sylvie BERGERET demande si tous les locaux sont loués et redemande le financement du projet.

M. le Maire explique qu'il ne reste plus qu'un seul local vide, réservé pour un médecin généraliste.

M. le Maire rappelle que l'emprunt fait pour l'ensemble des travaux de l'année 2015 s'élevait à 240 000 € sur une durée de 15 ans avec une annuité de 18 160 €.

Les loyers de la maison de santé avec la location du logement s'élève à 26 000 €, auquel il faut rajouter le loyer de l'épicerie car l'emprunt a financé les travaux de l'année. La part d'autofinancement de la commune s'élève à 400 000 €.

Mme Sylvie BERGERET estime donc que cela n'est pas une opération blanche avec la part d'autofinancement.

M. le Maire répond que cette construction a été faite sans augmentation des impôts.

M. Patrick MOURIER rappelle que dans 15 ans le prêt sera amorti et lors de l'extinction de l'emprunt, la commune encaissera les loyers nets.

Mme Odile FORD demande s'il y aura un généraliste, et qui est le locataire du logement .

M. le Maire précise qu'aujourd'hui il n'a plus de nouvelle d'un généraliste qui souhaitait s'installer dans la maison de santé mais il espère en avoir prochainement.

Il informe que le logement sera loué à une ostéopathe qui vient d'Avignon.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération sur le long terme. Même si certains considèrent qu'il s'agit d'un projet « pharaonique » et que ce n'est pas une opération blanche, M. le Maire, estime que l'essentiel est le service apporté à la population.

## **6) Réparation toitures plates Ecole Maternelle : choix de l'Entreprise**

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises pour sélectionner une entreprise sur les 8 candidates. Les devis s'élevaient de 35 435 € à 72 643 €.

La commission a donc choisi la meilleure offre qualité prix avec l'entreprise 4 G Etanchéité de Pierrelatte pour un montant de 39 011,35 € H.T. Les travaux devraient débuter début janvier.

## **7) SMBVL : demande de déménagement**

A la demande du SMBVL qui cherche des locaux plus grands, une petite étude a été menée sur le logement au-dessus de la cantine.

A savoir, que le SMBVL garderait en rez de chaussée les locaux actuels, qu'il serait nécessaire d'aménager la partie arrière du logement d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, de prévoir la remise

en état des locaux (peintures) et à terme la mise en conformité des locaux au regard de l'accessibilité.

L'estimation sommaire prévoit un coût de 35 000 € H.T. pour l'aménagement de la pièce de 50 m<sup>2</sup> et un coût de 30 000 € H.T. pour l'aménagement d'un élévateur.

M. le Maire suggère de proposer au SMBVL la solution suivante :

Concernant la pièce de 50 m<sup>2</sup> si la commune prend en charge les travaux estimés à 35 000 € H.T. et sur l'hypothèse d'un loyer à 5 € le m<sup>2</sup> ces travaux seraient amortis en 12 ans (5 € x 50 m<sup>2</sup> x 12 mois = 3000 € par an soit 35 000 € / 3000 € = 11,66 ans).

Concernant l'élévateur, compte tenu que ces travaux sont difficilement amortissables, ils resteraient à la charge du SMBVL.

Pour la remise en état du logement, c'est à dire : peintures et réglages des menuiseries, la Commune les prendrait en charge puisque cela sera nécessaire même avec un locataire privé.

Une proposition dans ce sens va être faite au SMBVL en leur demandant de se positionner rapidement car les mois non loués représentent une perte de loyer pour la Commune.

Un problème de concurrence avec la mairie de VALREAS qui offrirait des locaux à TIRO-CLAS. Dans tous les cas le système d'alerte resterait à GRILLON.

## **8) Route de RICHERENCHES : demande de subventions**

M. le Maire explique que la Communauté de Communes prévoit de faire les travaux d'enfouissement du réseau en deux tranches en 2016 et 2017. Il propose au Conseil de faire actualiser ce dossier par l'Agence Planisphère afin de lancer les demandes de subventions. Une ancienne estimation s'élevait à 270 000 € avec des trottoirs en béton désactivé, chaussée et piste cyclable sur un côté ; cependant des trottoirs en enrobé semblent suffisants et seraient moins onéreux. Le réseau d'eau doit être remplacé car il est en amiante. La piste cyclable ne se ferait que d'un seul côté car il n'y a pas de largeur suffisante pour en prévoir des deux côtés. Le Conseil Régional sera sollicité à 45 % pour une mise en sécurité.

## **9) Dépôt du permis de construire de la Bibliothèque et de la salle multi activités et demande de subventions pour la bibliothèque**

En vue de solliciter les subventions de l'Etat et notamment la D.G.D. (Dotation générale de Décentralisation) il est nécessaire de déposer le permis de construire de la bibliothèque. M. le Maire propose de déposer le permis de construire de la bibliothèque conjointement avec la salle multi- activités et lancer les demandes de subventions pour ces deux dossiers.

Les demandes de subventions seront faites sur les estimations sommaires suivantes :

- pour la bibliothèque : 289 000 € H.T pour 150m<sup>2</sup>.
- pour la salle multi activités : 468 100 € H.T pour 200m<sup>2</sup>.

Concernant l'installation de Delta Lab dans la Maison Milon, malgré une certaine pression de la commune de VALREAS pour que l'Association s'installe à VALREAS, M. GROSSAT préfère la Maison Milon car elle est une vitrine remarquable pour ce projet.

### **10) Questions Diverses :**

- Restauration du Tableau Saint Sébastien : le Conseil Régional a accordé une subvention de 3 616 €.

- Place des Escourneaux : les travaux s'achèveront, fin de semaine prochaine. Il reste une enveloppe de 20 000 € de travaux à faire sur le marché, M. le Maire propose d'aménager le parking des écoles. Les travaux ont été estimés à 24 000 € H.T. avec des plots béton pour réserver un passage piéton sécurisé sur le pourtour. Ces travaux peuvent être faits la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Noël. Le conseil approuve à l'unanimité.

Revêtement de la déviation : il sera réalisé en mars, du rond-point de l'olivier jusqu'à la hauteur de l'Ivernenco (côté GRIGNAN).

- Ecole Élémentaire : les enseignants de l'école sollicitent des tapis de sol pour la gymnastique. Le devis s'élève à environ 1 500 € H.T. Le conseil accepte cette acquisition.

- Urbanisme : M. le Maire annonce qu'une procédure judiciaire a été engagée par M. GOUMARRE contre le permis de construire de M. ETHELBERT. L'avocat de la commune a été chargé de cette affaire.

M. le Maire rappelle que M. ETHELBERT avait débuté les travaux sans autorisation et qu'il a régularisé en déposant un permis de construire.

M. Jacques SZABO s'insurge car il aurait dû déposer son permis de construire avant de faire les travaux.

M. le Maire précise que l'affaire est très compliquée. En effet, en urbanisme, il est admis que les pétitionnaires régularisent leur situation en déposant un permis à posteriori. Dans ce cas le permis est accordé sur la base de la bonne foi du pétitionnaire et sur l'aspect visible de la voie publique d'un projet. Or, une partie des travaux n'est pas visible de la voie publique, l'affaire devient donc un problème privé. Affaire à suivre...

- M. le Maire propose de faire retirer le palmier devant la mairie. Approuvé à l'unanimité.

- L'Arbre de Noël du personnel communal aura lieu le 16 décembre.



- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE adresse des remerciements aux vigneronns et aux personnes qui ont participé à la soirée du vin primeur qui a remporté un franc succès.

- Mme Mylène POURRAZ revient sur l'affaire qui l'opposait à la SAUR lors de son raccordement au réseau d'eaux usées. Elle explique que la SAUR a repris et solutionné son problème. Elle précise qu'elle n'a perçu aucun dédommagement et qu'elle a subi une perte d'environ 3500 €. Cependant, elle est heureuse que cette affaire soit résolue.

- Mme Odile FORD rappelle que la commune doit passer une convention avec M. ETHELBERT concernant la verrière. Elle signale que certaines personnes dans son voisinage continuent, malgré l'interdiction, à brûler des végétaux. Elle explique que lors du marché de Noël, une ancienne tradition sera organisée avec le brûlage d'une bûche d'un arbre fruitier mort dans l'année.

- M. le Maire informe que FR 3 est venue faire un reportage dans le cadre de l'émission provençale du dimanche matin sur le cabinet d'architectes Obrador et la Maison de Santé. Diffusion prévue en janvier ou février.

- M. Michel COLONGIN signale la mauvaise odeur des poulaillers.

M. le Maire confirme qu'il y a eu un souci avec la fabrique à compost. Il précise qu'il n'est pas interdit d'entreposer du fumier dans un délai limite de 6 mois. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une installation classée qui dépend de la Préfecture de Vaucluse.

- M. Patrick MOURIER fait remarquer que le fossé de l'ancienne route de Valréas aurait besoin d'être nettoyé.

- Mme Eliane BLANCHOIN annonce que les colis offerts aux grillonnais âgés de plus de 80 ans confectionnés par l'Épicerie Fine ont été livrés cet après midi. Elle distribue les listes des quartiers attribués à chaque conseiller, comme les années précédentes.

- Mme Eliane BLANCHOIN transmet le message de Michelle MASSIBOT qui précise que les Grillons Chantants feront une représentation pour le Téléthon à 14 h.

- Mme Christine HILAIRE remercie pour le CLAE.

- Elle rappelle que pour les petits déjeuners du Téléthon les inscriptions se font au Point Info.

- M. Francis DAYDE demande de l'aide pour l'organisation du marché de Noël, décoration de la salle et distribution des flyers lors des marchés locaux et des affiches dans les commerces.

- M. Rafael SANCHEZ DEL VALLE rappelle que le Comité des Festivités organise la soirée de la Saint Sylvestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET